



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Coronavirus – Aide aux plus vulnérables**

Gap, le 17/04/2020

7 500 chèques services distribués dans les Hautes-Alpes

Le ministère chargé de la ville et du logement a lancé le 1<sup>er</sup> avril 2020 **un dispositif exceptionnel de distribution de chèques service**. Ils sont destinés aux publics les plus vulnérables : personnes sans domicile, sans ressources, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité, qui vivent à la rue, dans des squats, campements ou bidonvilles, ou qui sont pris en charge dans les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Les services de l'État dans les Hautes-Alpes, via la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Alpes, sont chargés de la répartition des chèques service.

**Près de 7 500 chèques service d'une valeur de 3,50 € ont été distribués depuis le 9 avril 2020**, pour une première période de 15 jours, avec le relais actif de la Croix-Rouge Française chargée de coordonner la distribution sur l'ensemble du département, en lien avec les autres associations de la veille sociale. S'agissant des squats, la distribution a été confiée à Médecins du Monde qui intervient également au titre de l'équipe sanitaire mobile déployée par la délégation territoriale de l'Agence régionale de la santé.

Ces chèques service sont dédiés à **l'achat de denrées alimentaires** (hors alcool) et de **produits d'hygiène**, pour un montant de 7€ par personne et par jour. Ils sont utilisables auprès d'enseignes référencées, sans limitation du montant ou de la quantité, jusqu'au 31 mai 2020. Une nouvelle distribution aura lieu d'ici la fin du mois d'avril.

### **Pour une alimentation pour tous**

Depuis le début de la crise sanitaire, la question de l'accès à l'alimentation est devenue cruciale pour les personnes les plus fragiles. **Les associations et collectivités se sont organisées pour permettre des distributions alimentaires, même dans des conditions dégradées**, en faisant preuve d'une grande adaptabilité pour poursuivre leur action.

**Des initiatives locales permettent également de maintenir le dispositif d'aide alimentaire, tout en apportant un soutien aux producteurs locaux**. Ainsi, le Conseil Départemental, via l'Agence de développement économique et touristique, propose un soutien financier aux associations d'aide alimentaire leur permettant de commander auprès des producteurs locaux des produits frais pour lesquels les débouchés sont actuellement limités.

Ces initiatives traduisent une dynamique de solidarité très importante, qui permet de maintenir l'aide alimentaire pour les plus fragiles.

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes

1 / 1

28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex